

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



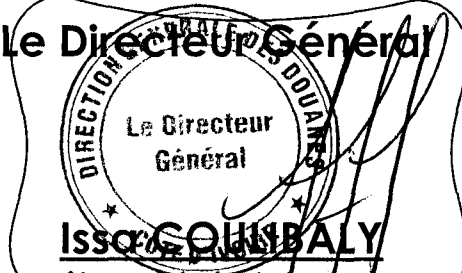
**NOTE DE SERVICE N° 100 / ~~AP~~MPMBPE/DGD/DU 22 AVR 2016**  
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Nouveau format d'autorisation d'exportation  
des produits du coton et de l'anacarde**

*Réf. : Notre circulaire N° 004 du 07 avril 2016 portant institution d'un nouveau  
format d'autorisation d'exportation des produits du coton et de l'anacarde*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que conformément à la note circulaire visée en référence, le Conseil du coton et de l'anacarde a institué un nouveau format de « l'autorisation d'exportation » fibre de coton et « l'autorisation d'exportation » noix de cajou, dont les spécimens sont joints en annexe.

J'invite en conséquence l'ensemble des services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

**Le Directeur Général**  
  
**ISSA COUSSALY**  
Contrôleur Général des Douanes  
Officier de l'Ordre National



# AUTORISATION D'EXPORTATION FIBRE DE COTON

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

Loi n° 2013-656 du 13 septembre 2013 fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde ;  
Décret n° 2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe de régulation, de suivi et de développement des filières coton et anacarde ;  
Décret 2013-808 du 26 novembre 2013 fixant les modalités de collecte des taxes de redevances au profit du Conseil du Coton et de l'Anacarde et des cotisations professionnelles dans les filières coton

**Dossier N° : A181660-0008**

Origine: R.C.I.    Client: ARRA Corp.    Campagne: 2015 - 2016    Exportateur: ARRA Corp.    Transitaire: Ivoire Transite

Ref. Packing list	Certificat Poids N°	N° Rapport d'Empotage	Nb. de balles	Poids Théorique (kg)	Poids réel (kg)	Poids facturé (kg)	Valeur FOB	Marque	Récolte	Ville
AZERTYUIO		AZERTYU	0	80 000,0		30 000,0	26 000 000,0	ZA	2015 - 2016	Bruxelles

## REDEVANCES

### Références Règlements

Structure	Taux	Banque	N° du Chèque	Date	Montant (FCFA)
INTERCOTON	5,14	NSIA - NS	77	28/03/2016	154 200,0
FIRCA	11,63	NSIA - NS	78	28/03/2016	348 900,0
CCA/Pesage et suivi traçabilité	4,16	NSIA - NS	79	28/03/2016	124 800,0
Conseil du Coton et de l'Anacarde	2,33	NSIA - NS	80	28/03/2016	69 900,0

**Montant Total (F CFA) 697 800,0**

**Poids Net Total (Kg) 80 000,0**

Le 05/04/2016  
Edité par: Administrator  
Fait à : Abidjan

Visa Exportateur ou de son Représentant

Visa Chef de service chargé des opérations

Visa du Guichet Unique:

Pièces jointes:  
- Rapport d'empotage

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filière Coton et Anacarde, organisme créé par décret N°2013-681 du 08/10/2013

Siège Social: ; - Tél: /Fax:

Site web: <http://www.yourcompany.com>; Email: [info@yourcompany.com](mailto:info@yourcompany.com)

# SPECIMEN



**Le Conseil du Coton et de l'Anacarde**  
Le Bureau de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

## AUTORISATION D'EXPORTATION NOIX DE CAJOU

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

Loi n°2013-656 du 13 septembre 2013 fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde ;  
Décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe de régulation, de suivi et de développement des filières coton et anacarde ;  
Décret 2013-908 du 26 novembre 2013 fixant les modalités de collecte des taxes de redevances au profit du Conseil du Coton et de l'Anacarde et des cotisations professionnelles dans les filières coton

**Dossier N° : A181610-0009**

Origine: R.C.I. Client: OLAM - CAJOU Campagne: 2016 Exportateur: ARRA Corp. Transitaire: Ivoire Transite

Ref. Packing list	Certificat Poids N°	N° Bulletin de Contrôle Qualité	Nb. de sacs	Poids Théorique (kg)	Poids réel (kg)	Poids facturé (kg)	Valeur FOB	Taux d'humidité	Outturn	Ville
ARRA-PACKLIST-0023		ACE/ABJ/QLTE/CAJ/2016-00326	0	40 000,0		41 695,0	26 000 000,0	0,0	0,0	Abidjan

### REDEVANCES

#### Références Règlements

Structure	Taux	Banque	N° du Chèque	Date	Montant (FCFA)
INTERCOTON	5,14	NSIA - NS	123	31/03/2016	214 312,3
FIRCA	11,63	NSIA - NS	124	31/03/2016	484 912,85
CCA/Pesage et suivi traçabilité	4,16	NSIA - NS	125	31/03/2016	173 451,2
Conseil du Coton et de l'Anacarde	2,33	NSIA - NS	126	31/03/2016	97 149,35

**Montant Total (F CFA) 969 825,7**

**Poids Net Total (Kg) 40 000,0**

Le 05/04/2016  
Edité par: Administrator  
Fait à : Abidjan

Visa Exportateur ou de son Représentant

Visa Chef de service chargé des opérations

Visa du Guichet Unique:

Pièces jointes:

- Bulletin de contrôle qualité

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde, organisme créé par décret N°2013-681 du 08/10/2013

Siège Social: ; - Tél: /Fax:

Site web: <http://www.yourcompany.com>; Email: [info@yourcompany.com](mailto:info@yourcompany.com)

**SPECIMEN**